



Doc. 727

19 octobre 1957

Aide à apporter aux étudiants polonais

Proposition de recommandation

déposée par M. Frans J. GOEDHART et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée,

Ayant appris qu'un grand nombre d'étudiants polonais désirent faire une partie de leurs études dans les universités occidentales; qu'en principe la réalisation de ce désir ne se heurte plus à l'heure actuelle à des obstacles d'ordre politique, mais à un manque de devises pour les personnes intéressées;

Considérant qu'il incombe aux pays membres du Conseil de l'Europe de manifester leur solidarité avec les peuples de l'Europe orientale,

Recommande au Comité des Ministres :

1. d'inviter les gouvernements des Etats membres de mettre à la disposition des étudiants polonais un nombre aussi élevé que possible de bourses d'étude pour l'un des établissements d'enseignement supérieur de leurs territoires;
2. d'informer en temps utile l'Assemblée des mesures prises dans le sens de la présente recommandation.

Signé (voir au verso)



*Signé*¹:

GOEDHART Frans J., Pays-Bas, SOC

1. SOC: Groupe socialiste